

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

---

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de McMasterville tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, le lundi 25 février 2019 à 18 heures, à laquelle sont présents monsieur le maire, Martin Dulac ainsi que messieurs les conseillers Robert Pelletier, Jean-Guy Lévesque, Normand Angers et François Jean.

Madame Nadine Noizelier, conseillère ainsi que monsieur Frédéric Lavoie, conseiller sont absents de la présente séance.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire, Martin Dulac.

Me Lyne Savaria, MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière adjointe ainsi que madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe sont également présentes.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-73**

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

---

La séance est déclarée ouverte à 18 heures.

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Parole aux intéressés – Ordre du jour
3. Autorisation – Fin de contrat de travail – Directrice générale et secrétaire-trésorière
4. Autorisation – Nomination – Secrétaire-trésorière adjointe – Signature et approbation – Documents administratifs
5. Autorisation – Direction générale en intérim temporaire – Ajustement salarial
6. Autorisation – Octroi de mandat – Ressources humaines – Dotation – Direction générale
7. Autorisation – Octroi de mandat – Négociation de la convention collective – Syndicat des employés municipaux de McMasterville TUAC
8. Abrogation – Résolution numéro 2019-12 – Inscriptions – Congrès annuel 2019 – Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ)
9. Autorisation – Indexation annuelle – Grille salariale 2019 – Personnel aquatique et autre personnel saisonnier
10. Nominations par le maire – Comités services locaux et municipaux
11. Modification – Résolution numéro 2019-57 – Module de paiement en ligne – Services de la trésorerie et des finances et Services récréatifs et culturels
12. Avis de motion – Règlement numéro 400-02-2019 amendant le règlement numéro 400-00-2012 et son amendement adoptant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de McMasterville
13. Adoption – Projet de règlement numéro 400-02-2019 amendant le règlement numéro 400-00-2012 et son amendement adoptant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de McMasterville
14. Période de questions
15. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

**Parole aux intéressés – Ordre du jour**

---

Aucune personne dans la salle.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-74**

Autorisation – Fin de contrat de travail – Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

CONSIDÉRANT QUE Me Lyne Savaria, MBA a remis sa démission au conseil municipal le 12 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de McMasterville et Me Savaria, qui est à l'emploi de la Municipalité depuis le 21 juillet 1993, sont liés par un contrat de travail;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière quittera son poste en date du 20 mars 2019 inclusivement permettant une transition pour l'intérim à la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE les parties à l'entente de travail souhaitent convenir entre elles et selon les lois en vigueur de la finalité de leurs liens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal prend acte de la démission de la directrice générale et secrétaire-trésorière dans sa correspondance du 12 février 2019 et de son départ au 20 mars 2019;

QUE le conseil municipal autorise le versement de vacances accumulées et autres primes prévues au contrat de travail au plus tard, le 28 février 2019, à même le régime enregistré d'épargne et de retraite offert par la Municipalité;

QUE le conseil municipal autorise que les autres soldes dus soient versés avec la dernière rémunération payable à Me Savaria donnant quittance finale pour le contrat liant les parties.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-75**

Autorisation – Nomination – Secrétaire-trésorière adjointe – Signature et approbation – Documents administratifs

---

CONSIDÉRANT le départ de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un(e) secrétaire-trésorière adjoint(e);

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal nomme madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe à titre de secrétaire-trésorière adjointe;

QUE la secrétaire-trésorière adjointe ait les mêmes pouvoirs qui sont dévolus au secrétaire-trésorier(ère) par la loi, règlement ou résolution du conseil municipal et qu'elle soit et est autorisée à approuver ainsi qu'à signer tout document dont Me Lyne Savaria, MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière a dûment été autorisée par résolution du Conseil.

« ADOPTÉE »

Document non officiel de la municipalité de McMasterville

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-76**

Autorisation – Direction générale en intérim temporaire – Ajustement salarial

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de McMasterville a pris acte de la démission de la directrice générale et secrétaire-trésorière et qui sera effective au 20 mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher une nouvelle personne à la direction générale de la municipalité et que dans l'intervalle, la conduite des affaires municipales quotidiennes nécessitera des ressources supplémentaires de façon temporaire;

CONSIDÉRANT QUE des ressources à l'interne peuvent combler lesdits besoins pendant le processus de dotation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE Madame France Desautels, CPA, CA secrétaire-trésorière adjointe et Me Marie-Josée Bédard directrice des Services juridiques et greffière adjointe soient nommées en intérim à la direction générale selon une répartition des charges que le maire jugera appropriées;

QUE la rémunération de ces dernières soit haussée de 10% visant à compenser la charge de travail supplémentaire et temporaire;

QUE le conseil municipal autorise que la rémunération des autres cadres au poste de direction soit majorée de 3 % et pour les autres cadres relevant de ces derniers que la rémunération soit majorée de 1%, afin que ceux-ci apportent un soutien différent et en complémentarité avec les intérimaires selon leurs charges respectives, et ce, jusqu'à l'arrivée en poste de la nouvelle ressource ou au moment opportun décidé par monsieur Martin Dulac, maire.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-77**

Autorisation – Octroi de mandat – Ressources humaines – Dotation – Direction générale

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ère) est vacant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de McMasterville est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre à ses membres un service exclusif en ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite bénéficier de ce service;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la FQM datée du 15 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal octroi un mandat à la Fédération québécoise des municipalités pour le processus d'embauche d'un directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ère) à la municipalité de McMasterville, le tout conformément à l'offre de service datée du 15 février 2019;

QU'un comité de sélection soit formé des membres du comité municipal d'administration et/ou de toute autre personne désignée par le maire, monsieur Martin Dulac;

QUE le maire, monsieur Martin Dulac et madame France Desautels, CA CPA secrétaire-trésorière adjointe soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-78**

Autorisation – Octroi de mandat – Négociation de la convention collective – Syndicat des employés municipaux de McMasterville TUAC

---

CONSIDÉRANT QUE la convention collective du Syndicat des employés municipaux de McMasterville TUAC est échue depuis le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme pour agir à titre de représentant patronal de la municipalité de McMasterville;

CONSIDÉRANT l'offre de services datée du 15 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal octroi un mandat de services professionnels à Me Pierre Bérubé, avocat de Poupart et Poupart afin d'agir en accompagnement à madame France Desautels, CA CPA secrétaire-trésorière adjointe à titre de représentant patronal de la municipalité de McMasterville dans le dossier de la négociation de la convention collective des cols bleus et blancs du Syndicat des employés municipaux de McMasterville TUAC qui est échue depuis le 31 décembre 2018, le tout conformément à l'offre de service datée du 15 février 2019.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-79**

Abrogation – Résolution numéro 2019-12 – Inscriptions – Congrès annuel 2019 – Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ)

---

CONSIDÉRANT le départ de Me Lyne Savaria, MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution 2019-12 adoptée lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 par laquelle le conseil municipal autorisait l'inscription de Me Savaria, au congrès annuel de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Document non officiel de la municipalité de McMasterville

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit et est abrogée la résolution 2019-12 adoptée lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 par laquelle le conseil municipal autorise l'inscription de Me Lyne Savaria, MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière, au congrès annuel de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-80**

Autorisation – Indexation annuelle – Grille salariale 2019 – Personnel aquatique et autre personnel saisonnier

---

CONSIDÉRANT QUE les employés saisonniers, étudiants à temps partiel ne sont pas inclus à la grille salariale du Syndicat des employés municipaux de McMasterville TUAC – Section locale 501;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable que les conditions salariales soient révisées afin de les indexer;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe dans son rapport daté du 20 février 2019, et que cette dernière certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal accepte les ajustements de l'échelle salariale ainsi que les autres ajustements du personnel non prévu à la grille salariale du Syndicat des employés municipaux de McMasterville TUAC – Section locale 501 prévus au rapport de madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, et ce, à compter de la période de paie courante;

QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, ou en son absence, Me Lyne Savaria MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisées à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-81**

Nominations par le maire – Comités services locaux et municipaux

---

CONSIDÉRANT QUE le maire exerce un droit de surveillance sur tous les services et employés de la Municipalité et voit spécialement à la gestion des revenus et dépenses de la Municipalité conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le maire juge opportun d'attribuer, à chacun des conseillers, des dossiers spécifiques afin de leur permettre d'acquérir une connaissance plus approfondie dans un champ précis d'activités municipales et ainsi, faire bénéficier de leur compétence respective à l'ensemble du conseil municipal pour une plus grande efficacité dans la prise de décisions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE chacun des membres du conseil municipal soit et est désigné pour assurer le suivi auprès du conseil municipal des dossiers relevant des champs spécifiques d'activités municipales identifiés à l'annexe 1 jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE toute nomination antérieure afférente soit et est abrogée et remplacée par les nominations découlant des présentes.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-82**

Modification – Résolution numéro 2019-57 – Module de paiement en ligne – Services de la trésorerie et des finances et Services récréatifs et culturels

---

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2019-57 adoptée lors de la séance ordinaire du 4 février 2019 autorisant l'octroi du contrat d'acquisition et d'installation du module de paiement en ligne du logiciel AccèsCité Loisirs à la compagnie PG Solutions;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution autorisait également madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe à choisir la solution de paiement par Internet la plus avantageuse auprès de Desjardins Entreprises – Services de cartes Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE le module de paiement en ligne du logiciel AccèsCité Loisirs n'est pas compatible avec les produits offerts par Desjardins Entreprises – Services de cartes Desjardins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe à choisir la solution de paiement par Internet la plus avantageuse auprès de fournisseurs de solution de paiement en ligne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le dernier paragraphe de la résolution numéro 2019-57 adoptée lors de la séance ordinaire du 4 février 2019, soit et est remplacé par le suivant :

« QUE le conseil municipal autorise madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe ou en son absence Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière adjointe à choisir la solution de paiement par Internet la plus avantageuse auprès de fournisseur de service de paiement en ligne. »

QUE la résolution numéro 2019-57 soit et est modifié en conséquence.

« ADOPTÉE »

**Avis de motion – Règlement numéro 400-02-2019 amendant le règlement numéro 400-00-2012 et son amendement adoptant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de McMasterville**

---

Avis de motion est donné par monsieur Robert Pelletier, conseiller, qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement 400-02-2019 amendant le règlement numéro 400-00-2012 et son amendement adoptant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de McMasterville.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-83**

Adoption – Projet de règlement numéro 400-02-2019 amendant le règlement numéro 400-00-2012 et son amendement adoptant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de McMasterville

---

CONSIDÉRANT la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de McMasterville afin de prévoir pour les employés identifiés à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ainsi que pour les employés déterminés par le conseil municipal des règles d'après-mandat qui sont actuellement applicables aux élus municipaux;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 18 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, il y a lieu d'adopter un projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 400-02-2019 a été donné par monsieur Robert Pelletier, conseiller(ère), au cours de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit adopté le projet de règlement numéro 400-02-2019 amendant le règlement numéro 400-00-2012 et son amendement adoptant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de McMasterville.

« ADOPTÉE »

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne dans la salle.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-84**

Levée de la séance

---

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE la séance soit levée à 18 h 10.

« ADOPTÉE »

Le maire,

La directrice des Services juridiques  
et greffière adjointe,

Martin Dulac

Me Marie-Josée Bédard

---